

5 DÉCEMBRE 2005



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 5 décembre 2005 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

Madame la mairesse, **PAULINE QUINLAN** est absente de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS**, maire suppléant.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-------------|-----------|--|
| | 1. | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR |
| 2005-12-613 | 1. 1 | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2005 |
| | 2. | ADOPTION DU PROCÈS VERBAL |
| 2005-12-614 | 2. 1 | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 22 NOVEMBRE 2005 |
| | 3. | ADMINISTRATION GÉNÉRALE |
| 2005-12-615 | 3. 1 | ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2005 |
| N.M. | 3. 2 | DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU |

5 DÉCEMBRE 2005

MOIS DE NOVEMBRE 2005

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- N.M. 4.1 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MADAME PAULINE QUINLAN, MAIRESSE
- N.M. 4.2 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR JEAN-MARC MALTAIS, CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO 1, MONT-SOLEIL
- N.M. 4.3 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR ALAIN CHÉNIER, CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO 2, LAC-BROMONT
- N.M. 4.4 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR ONIL COUTURE, CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO 3, MONT-BROME
- N.M. 4.5 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR PAUL M. ROLLAND, CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO 4, SHEFFORD
- N.M. 4.6 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR RÉAL BRUNELLE, CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO 5, PIERRE-LAPORTE
- N.M. 4.7 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR SERGE DION, CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO 6, ADAMSVILLE
- 2005-12-616 4.8 CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2005-10-559 CONCERNANT LE MONTANT ACCORDÉ POUR LE PRIX DE DEUX BILLETS AU GALA DES PRIX D'EXCELLENCE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE 2005

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- AV 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DE TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2006
- 2005-12-617 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 810-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT DE TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2006*
- AV 5.3 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2006

6. RÈGLEMENTS

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

2005-12-618 7.1.1 EMPRUNT TEMPORAIRE RELATIF AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 909-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CINQ CENT QUARANTE-HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE-DEUX DOLLARS (548 662 \$) CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIVES AU PROJET DOMICILIAIRE DE LA RIVE-GAUCHE*

2005-12-619 7.1.2 CONTRAT DE SOUTIEN ET D'ENTRETIEN AUX APPLICATIONS DE LA FIRME PG MEMSYS, SYSTÈME D'INFORMATISATION, EXERCICE FINANCIER 2006

2005-12-620 7.1.3 PROJET D'EMBELLEMENT, RÉOLUTION 2005-09-472

7.2 TRAVAUX PUBLICS

2005-12-621 7.2.1 APPEL D'OFFRES RELATIF AUX PONCEAUX, GESTION DES EAUX DE SURFACE

7.3 URBANISME

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

2005-12-622 7.4.1 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ANALYSES DE LABORATOIRE POUR LE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES, ANNÉE 2006, 2007 ET 2008.

2005-12-623 7.4.2 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ANALYSES DE LABORATOIRE POUR LE SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX USÉES INDUSTRIELLES POUR LES ANNÉES 2006, 2007 ET 2008

2005-12-624 7.4.3 REGROUPEMENT D'ACHATS DE PRODUITS CHIMIQUES SERVANT AU TRAITEMENT DE L'EAU, ANNÉE 2006 ET ANNÉES 2006-2007 POUR CERTAINS PRODUITS

2005-12-625 7.4.4 REGROUPEMENT D'ACHATS DE PRODUITS CHIMIQUES SERVANT AU TRAITEMENT DE L'EAU, ANNÉE 2006 ET ANNÉES 2006-2007 POUR LE CYLINDRE DE CHLORE GAZEUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

2005-12-626 7.7.1 PAIEMENT DES FRAIS JURIDIQUES, REQUÊTE EN DÉCLARATION D'INHABILITÉ

5 DÉCEMBRE 2005

- 2005-12-627 7.7.2 MANDAT ACCORDÉ À NOVOMÉDIA
8. **DIVERS**
- 2005-12-628 8.2 NOM DE RUE DONNÉE À UNE NOUVELLE RUE SITUÉE À L'INTERSECTION DE LA RUE SHEFFORD ET DE LA ROUTE PIERRE-LAPORTE, DANS LE SECTEUR DE LA RUE DE LA RIVIÈRE
9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**
- 2005-12-629 9.1 POLITIQUE POUR CONTRÔLER LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE
- 2002-12-630 9.2 POLITIQUE RELATIVE AU COURRIER ÉLECTRONIQUE, À INTERNET ET AU TÉLÉPHONE
10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N.M. 10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 16 NOVEMBRE 2005
- N.M. 10.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME BRIGITTE JACQUES, DIRECTRICE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS RELATIVE À LA TRANSMISSION D'UN CHÈQUE DE 39 700 \$, REPRÉSENTANT LA SUBVENTION ATTRIBUÉE À LA BIBLIOTHÈQUE DE BROMONT, EXERCICE FINANCIER 2005-2006
- N.M. 10.3 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS OU À UNE LICENCE FAITE PAR LA COMPAGNIE 9161-6748 QUÉBEC INC (L'ÉTRIER REST-O-BAR) AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX
11. **VARIA**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2005-12-631 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

5 DÉCEMBRE 2005

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2005**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée des membres du Conseil municipal du 5 décembre 2005 avec la modification suivante :

– le sujet numéro 4.7 est reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉ

2005–12–614

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 22 NOVEMBRE 2005**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée des membres du Conseil municipal tenue le 22 novembre 2005.

ADOPTÉ

2005–12–615

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
NOVEMBRE 2005**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des compte à payer au montant de **HUIT CENT ONZE MILLE HUIT CENT QUARANTE-DEUX DOLLARS ET DIX-SEPT CENTS (811 842,17 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser la trésorière, Madame Diane Dufresne, à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N.M.

5 DÉCEMBRE 2005

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE NOVEMBRE 2005**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de novembre. Le montant des permis émis durant le mois de novembre 2005 se chiffre à **DEUX MILLIONS HUIT CENT TROIS MILLE CENT VINGT-HUIT DOLLARS (2 803 128,00 \$)**.

N.M.

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DE MADAME PAULINE QUINLAN, MAIRESSE**

Madame Pauline Quinlan, mairesse, a déposé son formulaire de déclarations des intérêts pécuniaires.

N.M.

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR JEAN-MARC MALTAIS,
CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO 1, MONT-SOLEIL**

Monsieur le conseiller Jean-Marc Maltais a déposé son formulaire de déclarations des intérêts pécuniaires.

N.M.

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR ALAIN CHÉNIER, CONSEILLER DU
DISTRICT NUMÉRO 2, LAC-BROMONT**

Monsieur le conseiller Alain Chénier a déposé son formulaire de déclarations des intérêts pécuniaires.

N.M.

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR ONIL COUTURE, CONSEILLER DU
DISTRICT NUMÉRO 3, MONT-BROME**

Monsieur le conseiller Onil Couture a déposé son formulaire de déclarations des intérêts pécuniaires.

N.M.

5 DÉCEMBRE 2005

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR PAUL M. ROLLAND, CONSEILLER
DU DISTRICT NUMÉRO 4, SHEFFORD**

Monsieur le conseiller Paul M. Rolland a déposé son formulaire de déclarations des intérêts pécuniaires.

N.M.

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR RÉAL BRUNELLE, CONSEILLER DU
DISTRICT NUMÉRO 5, PIERRE-LAPORTE**

Monsieur le conseiller Réal Brunelle a déposé son formulaire de déclarations des intérêts pécuniaires.

N.M.

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR SERGE DION, CONSEILLER DU
DISTRICT NUMÉRO 6, ADAMSVILLE**

Le sujet 4.7 est reporté à une séance subséquente.

2005-12-616

**CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2005-10-559 CONCERNANT LE
MONTANT ACCORDÉ POUR LE PRIX DE DEUX BILLETS AU GALA
DES PRIX D'EXCELLENCE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE
2005**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'annuler la résolution numéro 2005-10-559.

Que la résolution aurait du se lire comme suit :

D'autoriser la trésorière, Madame Diane Dufresne, à payer la somme de **CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (170 \$), taxes en sus**, à l'Institut d'administration publique de Québec, somme représentant l'achat de deux (2) billets pour participer au Gala des Prix d'Excellence de l'Administration publique 2005, le 8 novembre 2005.

ADOPTÉ

AV

5 DÉCEMBRE 2005

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT DE
TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2006**

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement concernant la tarification exercice 2006.

2005–12–617

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 810–2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT DE TARIFICATION,
EXERCICE FINANCIER 2006***

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du projet du règlement numéro 810–2005 intitulé *RÈGLEMENT DE TARIFICATION, EXERCICE FINANCIER 2006*, lors de son adoption.

ADOPTÉ

AV

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE LA
TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR
L'ANNÉE 2006**

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, le règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de la tarification de différents services municipaux pour l'année 2006.

2005–12–618

**EMPRUNT TEMPORAIRE RELATIF AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 909–2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE
SOMME DE CINQ CENT QUARANTE-HUIT MILLE SIX CENT
SOIXANTE-DEUX DOLLARS (548 662 \$) CONCERNANT
L'AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIVES AU PROJET
DOMICILIAIRE DE LA RIVE-GAUCHE***

5 DÉCEMBRE 2005

ATTENDU QUE le règlement 909-2005 intitulé *RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CINQ CENT QUARANTE-HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE-DEUX DOLLARS (548 662 \$) CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIVES AU PROJET DOMICILIAIRE DE LA RIVE-GAUCHE* a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière, à effectuer, s'il y a lieu, un emprunt d'une somme de **QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINT-QUINZE DOLLARS (493 795 \$)** à la Caisse populaire Granby/Bromont, à son taux de base.

D'autoriser la trésorière à ouvrir un compte relatif audit règlement d'emprunt.

D'autoriser Madame Pauline Quinlan, mairesse ou, en son absence le maire suppléant et la trésorière, Madame Diane Dufresne, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, les documents relatifs à cet emprunt temporaire.

ADOPTÉ

2005–12–619

CONTRAT DE SOUTIEN ET D'ENTRETIEN AUX APPLICATIONS DE LA FIRME PG MEMSYS, SYSTÈME D'INFORMATISATION, EXERCICE FINANCIER 2006

ATTENDU QUE la Ville de Bromont utilise les applications de PG Systèmes d'information pour les permis, les requêtes et l'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler le contrat de soutien et d'entretien aux applications avec la firme PG Systèmes d'information pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 pour la somme de **CINQ MILLE QUATRE-VINGT DOLLARS (5 080.00\$)**, taxes en sus.

D'autoriser la trésorière, Madame Diane Dufresne, à signer le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels pour l'année 2006.

ADOPTÉ

2005–12–620

PROJET D'EMBELLISSEMENT, RÉOLUTION 2005–09–472

5 DÉCEMBRE 2005

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté la résolution 2005-09-472 s'intitulant PROJET D'EMBELLISSEMENT ;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser les sommes attribuées aux projets ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE** APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE** ET RÉOLU À L'UNANIMITÉ

DE modifier la liste des travaux déjà déposé et adopté par le conseil, comme suit :

Lampadaires sur les rues Shefford et Bonaventure : 7 500 \$ de plus.

D'autoriser la trésorière à procéder au transfert et au paiement.

ADOPTÉ

2005-12-621

APPEL D'OFFRES RELATIF AUX PONCEAUX, GESTION DES EAUX DE SURFACE

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de ponceaux en béton pour effectuer les correctifs déterminés par l'étude sur la gestion des eaux de surface ;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 8 novembre 2005 à 9 h 00 heures, la soumission suivante a été reçue ;

Ponceau en béton

Groupe Tremca inc.

Ponceaux no 5	Prix
	95 654,79 \$ taxes incluses

ATTENDU QUE les sommes disponibles pour l'année 2005 dans le cadre du projet de gestion des eaux de surfaces, ne permettent pas l'achat du ponceau no 5 au prix soumissionné ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER** APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION** ET RÉOLU À L'UNANIMITÉ

DE ne pas adjuger le contrat pour le ponceau numéro 5 au plus bas soumissionnaire conforme.

D'attendre à l'année prochaine pour effectuer un nouvel appel d'offre qui inclura un total de trois (3) ponceaux.

ADOPTÉ

5 DÉCEMBRE 2005

2005-12-622

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ANALYSES DE LABORATOIRE
POUR LE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE ET DES
EAUX USÉES, ANNÉE 2006, 2007 ET 2008.**

ATTENDU QUE la ville a procédé à un appel d'offre sur invitation CTE-SI03-2005 le 17 octobre 2005 pour le contrat d'analyses de laboratoire pour le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées pour les années 2006, 2007, 2008 ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 2 novembre 2005 à 9h00, les soumissions suivantes ont été reçues :

ANALYSES DES EAUX POTABLES ET USÉES					
Option	Durée du contrat	Soumissionnaires			
		Biolab	Novabyss	Maxxam	Vetco
1	2006	9 908,25 \$	Pas soumissionné	Pas soumissionné	7 131,55 \$
2	2006 et 2007	19 982,95 \$	Pas soumissionné	Pas soumissionné	14 318 \$31 \$
3	2006, 2007 et 2008	30 153,58 \$	Pas soumissionné	Pas soumissionné	214505'07 \$
Les taxes fédérales et provinciales sont incluses dans le prix					

ATTENDUE QUE lors de l'ouverture des soumissions, l'entreprise VETCO inc. a signifié au greffier qu'ils avaient commis une erreur dans leurs prix ;

ATTENDU QUE l'entreprise VETCO inc. a fait parvenir une lettre le 4 novembre 2005 dernier mentionnant qu'elle se retirait de l'appel d'offre et qu'elle ne pouvait accepter le contrat tel que soumissionné ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat pour les analyses de laboratoire pour le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées au plus bas soumissionnaire conforme soit Biolab inc, pour une durée d'un an soit pour l'année 2006 au prix de **NEUF MILLE NEUF CENT HUIT DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (9 908,25 \$)**.

ADOPTÉ

2005-12-623

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ANALYSES DE LABORATOIRE
POUR LE SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX USÉES
INDUSTRIELLES POUR LES ANNÉES 2006, 2007 ET 2008**

ATTENDU QUE la ville a procédé à un appel d'offre sur invitation CTE-SI04-2005 le 17 octobre 2005 pour le contrat d'analyses de laboratoire pour le suivi de la qualité des eaux usées industrielles pour les années 2006, 2007 et 2008 ;

5 DÉCEMBRE 2005

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 2 novembre 2005 à 9h00 les soumissions suivantes ont été reçues :

ANALYSES DES EAUX POTABLES ET USÉES					
Option	Durée du contrat	Soumissionnaires			
		Biolab	Novabyss	Maxxam	Vetco
1	2006	5 555,71 \$	Pas soumissionné	Pas soumissionné	6 535,72 \$
2	2006 et 2007	11 232,77 \$	Pas soumissionné	Pas soumissionné	13 071,44 \$
3	2006, 2007 et 2008	16 949,92 \$	Pas soumissionné	Pas soumissionné	19 607,16 \$
Les taxes fédérales et provinciales sont incluses dans le prix					

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat pour les analyses de laboratoire pour le suivi de la qualité des eaux industrielles au plus bas soumissionnaire conforme soit Biolab inc, pour une durée un trois ans soit pour les années 2006, 2007 et 2008 au prix de **SEIZE MILLE NEUF CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DOUZE CENTS (16 949,92 \$)**.

ADOPTÉ

2005–12–624

**REGROUPEMENT D'ACHATS DE PRODUITS CHIMIQUES
SERVANT AU TRAITEMENT DE L'EAU, ANNÉE 2006 ET ANNÉES
2006-2007 POUR CERTAINS PRODUITS**

ATTENDU QUE, suite à la résolution 2005–10–538, la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public CTE-SP01-2005 pour les produits chimiques servant au traitement de l'eau ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions, le 24 octobre 2005 à 10 h 05 ;

ATTENDU QUE les compagnies Brenntag Canada inc et Cleartech Industries inc. n'ont pas respectés les clauses du devis demandés pour les prix fermes en fournissant des prix avec une protection trimestrielle du prix ;

ATTENDU QUE le prix soumissionné pour la fourniture de permanganate de potassium est hors échelle des prévisions budgétaires des villes demanderesses ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

5 DÉCEMBRE 2005

D'adjuger le contrat pour la fourniture du produit chimique numéro 4 SOUDE CAUSTIQUE au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie UNIVAR Canada inc. au montant de **CINQ CENT VINGT-CINQ DOLLARS (525,00 \$)** par tonne métrique sèche et aussi au montant de **SOIXANTE-CINQ CENTS (0,65 \$)** du kg liquide pour l'année 2006.

D'adjuger le contrat pour la fourniture du produit chimique numéro 5 CHAUX HYDRATÉES au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie GRAYMONT inc. au montant de :

- **VINGT-HUIT ET SEPT CENT SOIXANTE-SEIZE MILLIÈMES CENTS (0,28776 \$)** du kg pour l'année 2006 et l'année 2007 pour la Ville de Bromont.
- **VINGT-CINQ ET QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE MILLIÈMES CENTS (0,25475 \$)** du kg pour l'année 2006 et l'année 2007 pour la Ville de Cowansville.
- **VINGT-DEUX ET HUIT CENT MILLIÈMES CENTS (0,22800 \$)** du kg pour l'année 2006 et l'année 2007 pour la Ville de Granby.
- **VINGT-QUATRE ET CENT QUATRE-VING-QUINZE MILLIÈMES CENTS (0,24195 \$)** du kg pour l'année 2006 et l'année 2007 pour la Ville de Sorel-Tracy
- **VINGT-DEUX ET HUIT CENT CINQUANTE-CINQ MILLIÈMES DE CENTS (0,22855 \$)** du kg pour l'année 2006 et l'année 2007 pour la Ville de St-Hyacinthe.

D'adjuger le contrat pour la fourniture du produit chimique numéro 6 SILICATE DE SODIUM au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie UNIVAR Canada inc. au montant de **VINGT-NEUF ET SOIXANTE-SEPT CENTIÈMES CENTS (0,2967 \$)** du kg liquide pour l'année 2006.

D'adjuger le contrat pour la fourniture du produit chimique numéro 8 ALUMINATE DE SOUDE au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie L'ENVIRONNEMENT EAGLEBROOKE QUÉBEC inc. au montant de **SOIXANTE-TREIZE CENTS (0,73 \$)** du kg liquide pour l'année 2006 ET au montant de **SOIXANTE-QUATORZE CENTS (0,74 \$)** du kg liquide pour l'année 2007.

D'adjuger le contrat pour la fourniture du produit chimique numéro 11 CHLORITE DE SODIUM au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie DUPONT inc. au montant de **UN DOLLAR ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (1,75 \$)** du kg liquide pour l'année 2006 et au montant de **UN DOLLAR ET QUATRE-VINGT-NEUF CENTS (1,89 \$)** du kg liquide pour l'année 2007.

D'adjuger le contrat pour la fourniture du produit chimique numéro 13 HYPOCHLORITE DE SODIUM au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie DISTRIBUTION LOBEC ET DRUMMOND inc. au montant de **TRENTE-NEUF ET NEUF DIXIÈMES CENTS (0,399 \$)** du litre pour l'année 2006 ET au montant de **QUARANTE-DEUX CENTS (0,42 \$)** du litre pour l'année 2007.

D'adjuger le contrat pour la fourniture du produit chimique numéro 14 SULFATE FERIQUE au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie L'ENVIRONNEMENT EAGLEBROOKE QUÉBEC inc. au montant de **UN DOLLAR ET TRENTE-HUIT CENTS (1,38 \$)** du kg liquide pour l'année

5 DÉCEMBRE 2005

2006 ET au montant de **UN DOLLAR ET QUARANTE CENTS (1,40 \$)** du kg liquide pour l'année 2007.

D'adjuger le contrat pour la fourniture du produit chimique numéro 15 ACIDE CHLORIDRIQUE au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie BRENNTAG inc. au montant de **VINGT-CENT CENTS (0,25 \$)** du kg liquide pour l'année 2006.

DE ne pas adjuger les contrats pour les produits numéro 2 CYLINDRE DE CHLORE GAZEUX 68 kg et numéro 3 CYLINDRE DE CHLORE GAZEUX 907,2 kg aux compagnies Brenntag Canada inc. et Cleartech Industries inc. puisqu'ils n'ont pas respectés les clauses du devis demandés pour les prix fermes en fournissant des prix avec une protection trimestrielle du prix.

DE retourner en appel d'offres public pour les produits numéro 2 CYLINDRE DE CHLORE GAZEUX 68 kg et numéro 3 CYLINDRE DE CHLORE GAZEUX 907,2 kg.

DE ne pas adjuger le contrat pour la fourniture du produit numéro 12 PERMANGANATE DE POTASSIUM puisque le prix soumissionné est hors échelle des prévisions budgétaires des villes demanderesses.

QUE les villes demanderesses pour le produit numéro 12 PERMANGANATE DE POTASSIUM puissent négocier leurs prix directement avec les fournisseurs sans passer par le Regroupement des achats de la Montérégie.

ADOPTÉ

2005-12-625

**REGROUPEMENT D'ACHATS DE PRODUITS CHIMIQUES
SERVANT AU TRAITEMENT DE L'EAU, ANNÉE 2006 ET ANNÉES
2006-2007 POUR LE CYLINDRE DE CHLORE GAZEUX**

ATTENDU QUE suite à la résolution 2005-10-538, la Ville de Bromont a procédé à un deuxième appel d'offres public CTE-SP02-2005 pour le chlore gazeux en cylindre servant au traitement de l'eau ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions, le 23 novembre 2005 à 10h05 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger les contrats pour les produits numéro 2 CYLINDRE DE CHLORE GAZEUX 68 kg et numéro 3 CYLINDRE DE CHLORE GAZEUX 907,2 kg au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Brenntag Canada inc. au prix de **DEUX DOLLARS ET VINGT-TROIS CENTS (2,23 \$)** le kg pour le produit numéro 2 et au prix de **UN DOLLAR ET DIX-SEPT CENTS (1,17 \$)** le kg, pour le produit numéro 3, les deux produits pour l'année 2006.

DE permettre que les prix puissent être révisés trimestriellement pour l'année 2006 par le fournisseur Brenntag Canada inc. avec un avis de 30 jours à tous les participants.

5 DÉCEMBRE 2005

QU'advenant que le prix modifié ne satisfait pas à l'ensemble des membres du Regroupement, la Ville ou l'organisme mandataire pourra mettre fin au contrat en vigueur et retournera en appel d'offre après consultation et entente avec ces membres.

ADOPTÉ

2005-12-626

**PAIEMENT DES FRAIS JURIDIQUES, REQUÊTE EN DÉCLARATION
D'INHABILITÉ**

ATTENDU QUE Monsieur Rolland Désourdy et als. poursuivent Madame Pauline Quinlan, mairesse et Monsieur Paul M. Rolland, conseiller du district numéro 4, Shefford, en inhabilité de siéger et conteste le bail de Bromont sur le Lac ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit prendre fait et cause pour elle-même et ses dirigeants ;

ATTENDU QUE des frais sont ainsi causés par cette poursuite et qu'une cinquième demande de paiement doit être effectuée ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le paiement d'une somme de **DEUX MILLE CINQ CENT TRENTE-SEPT DOLLARS ET DOUZE CENTS (2 537,12 \$)**, taxes incluses, pour un cumulatif de **QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE DOLLARS ET TRENTE-TROIS CENTS (99 254,33 \$)**, à la firme d'avocats Dunton Rainville Senc, comme le cinquième paiement des frais de défense de la Ville de Bromont dans la poursuite effectuée par Monsieur Rolland Désourdy et als.

ADOPTÉ

2005-12-627

MANDAT ACCORDÉ À NOVOMÉDIA

ATTENDU QUE la Ville de Bromont recevra le conseil d'administration de la Fédération Canadienne des municipalités en mars 2006 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de bien recevoir ces délégués (es) provenant de toutes les provinces du Canada ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater des spécialistes en organisation et promotion de tels événements ;

5 DÉCEMBRE 2005

ATTENDU l'offre de service proposée par Novomedia ;

ATTENDU QUE la proposition ne comporte aucune autre dépense que celle prévue au budget 2006 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mandater la firme Novomedia afin de réaliser l'organisation et la promotion de cette activité par des recherches de commandites et d'autoriser le directeur général à négocier et signer un protocole d'entente à ce sujet.

ADOPTÉ

2005–12–628

**NOM DE RUE DONNÉE À UNE NOUVELLE RUE SITUÉE À
L'INTERSECTION DE LA RUE SHEFFORD ET DE LA ROUTE
PIERRE-LAPORTE, DANS LE SECTEUR DE LA RUE DE LA RIVIÈRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer la nouvelle rue « du Galet » située à l'intersection de la rue Shefford et de la route Pierre-Laporte, dans le secteur de la rue de la Rivière.

ADOPTÉ

2005–12–629

**POLITIQUE POUR CONTRÔLER LE HARCÈLEMENT
PSYCHOLOGIQUE**

ATTENDU QUE la Ville doit de se doter d'une politique pour contrer le harcèlement psychologique ;

ATTENDU QUE le Conseil et les syndicats ont pris connaissance de ladite politique ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, telle que déposée, la politique pour contrer le harcèlement psychologique ainsi que la procédure pour le dépôt et la résolution d'une plainte de harcèlement psychologique.

ADOPTÉ

5 DÉCEMBRE 2005

2005-12-630

**POLITIQUE RELATIVE AU COURRIER ÉLECTRONIQUE, À
INTERNET ET AU TÉLÉPHONE**

ATTENDU QUE la Ville se doit de protéger ses équipements informatiques et ses systèmes de communication et qu'elle désire adopter une politique en ce sens ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de ladite politique ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, la politique relative au courrier électronique, à internet et au téléphone.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA
HAUTE-YAMASKA TENUE LE 16 NOVEMBRE 2005**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil de la municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 16 novembre 2006.

N.M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME BRIGITTE JACQUES,
DIRECTRICE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS RELATIVE À LA TRANSMISSION D'UN
CHÈQUE DE 39 700 \$, REPRÉSENTANT LA SUBVENTION
ATTRIBUÉE À LA BIBLIOTHÈQUE DE BROMONT, EXERCICE
FINANCIER
2005-2006**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Brigitte Jacques, directrice du ministère de la culture et des communications, concernant la transmission d'un chèque de 39 700 \$, montant représentant la subvention attribuée à la bibliothèque de Bromont, exercice financier 2005-2006.

5 DÉCEMBRE 2005

N.M.

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS OU À
UNE LICENCE FAITE PAR LA COMPAGNIE 9161-6748 QUÉBEC INC
(L'ÉTRIER REST-O-BAR) AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS,
DES COURSES ET DES JEUX**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis de demande relative à un permis ou à une licence faite par la compagnie 9161-6748 Québec Inc. (l'Étrier Rest-O-Bar) provenant de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Jean-Pierre Barret demande s'il était plus avantageux d'effectuer les travaux d'installation de ponceaux sur le chemin de Gaspé ou d'aller en soumissions publiques.
- Monsieur Jacques Lapensée s'informe des frais juridiques encourus par la Ville dans le dossier de la requête en déclaration d'inhabilité contre Madame Pauline Quinlan et de Monsieur Paul M. Rolland.

2005–12–631

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

JEAN-MARC MALAIS, MAIRE SUPPLÉANT

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER